

Ma commune aime lire et faire lire

[Retour vers l'accueil](#)

jusqu'au 15 juin

Le label « Ma commune/Mon interco aime lire et faire lire », créé par l'association Lire et faire lire en partenariat avec l'AMF, valorise l'action locale en faveur de la lecture. Son objectif est d'inciter les communes et intercommunalités à s'engager dans cette cause pour permettre à tous les enfants de découvrir le plaisir de la lecture.



Organisateur :

Lire et faire lire

L'accès de tous les enfants à la lecture est un enjeu pour tous. Les communes et intercommunalités se mobilisent pour la lecture. Le label « Ma commune/Mon interco aime lire et faire lire » reconnaît leur engagement à développer l'action des bénévoles de l'association Lire et faire lire sur leurs territoires. Depuis 1999, avec l'association Lire et faire lire, les bénévoles seniors sont mobilisés pour partager leur plaisir de la lecture avec les enfants. Ils sont plus de 17 000 en 2016 intervenant dans 3 500 communes. Ce label met en avant les collectivités locales les plus engagées avec Lire et faire lire.

Qui peut être candidat ?

Les communes et intercommunalités dans lesquelles interviennent des bénévoles Lire et faire lire peuvent être candidates au label, quelle que soit leur taille. Les intercommunalités peuvent être candidates lorsque les compétences petite enfance, enfance, jeunesse, lien intergénérationnel ou culture leur ont été transférées. Une délibération du conseil municipal ou intercommunal valide cette démarche. Pour déposer sa candidature, il suffit d'indiquer dans le questionnaire depuis quand Lire et faire lire intervient dans la commune ou intercommunalité, combien de bénévoles interviennent, combien de structures éducatives, culturelles et sociales accueillent des bénévoles et de certifier être habilité à candidater au label par délibération de son conseil.

Quels sont les critères ?

Un comité d'experts attribue le label aux communes et intercommunalités satisfaisant les critères de ce label, à savoir s'engager à développer au moins 2 actions sur les 9 proposées :

- communiquer sur les actions menées par les bénévoles pour valoriser et développer la mise en place du programme,
- favoriser la présence de Lire et faire lire dans les TAPs (les nouveaux temps d'activités périscolaires),
- favoriser la présence de Lire et faire lire dans un projet éducatif territorial,
- inciter au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique,
- associer les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales,
- associer les bénévoles lecteurs aux actions intergénérationnelles locales,
- reconnaître les seniors engagés dans ce bénévolat (remise de médaille, réception..),
- financer l'accompagnement des bénévoles,
- autre(s) à préciser.

Le comité d'experts attribue chaque année autant de labels que de communes et intercommunalités ayant candidaté et répondant aux critères du label.

Quel est le calendrier ?

Les candidatures sont ouvertes sur le site macommuneaimelireetfairelire.fr ou monintercoaimelireetfairelire.fr jusqu'au 15 juin de chaque année.

Pour en savoir plus : <http://www.lireetfairelire.org/>

Contacts Presse :

Marie-Hélène GALIN Tél. 01 44 18 13 59. marie-helene.galin@amf.asso.fr
Laurent PIOLATTO Tél. 01 43 58 96 25. lpiolatto@lireetfairelire.org